

## Subventions aux Unions Locales de Syndicats et aux organismes de formation à caractère économique

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :** Un crédit de 46 256 € est inscrit au chapitre 92.90.6574.02804 code service 30200 du budget primitif de l'année 2002 pour l'attribution de subventions aux Unions Locales de Syndicats et aux organismes de formation à caractère économique.

L'attribution de ces subventions aux organisations syndicales est attribuée sur des bases identiques à celles des années précédentes majorées de 1,16 %.

### I - Subventions aux Unions Locales de Syndicats

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux Unions locales CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC et CGC.

La subvention comprend :

- une part fixe (représentant un tiers de la dotation)
- une part proportionnelle en fonction des critères de représentativité aux élections prud'homales de décembre 1997.

Organismes	Subvention 2001	Part fixe 2002	Représentativité %	Part Proportion. 2002	Total 2002
CGT	7 252,00 €	1 954,00 €	24,97	5 382,36 €	7 336,36 €
CGT-FO	6 325,11 €	1 954,00 €	20,62	4 444,70 €	6 398,70 €
CFDT	8 302,37 €	1 954,00 €	29,90	6 444,96 €	8 398,96 €
CFTC	3 994,16 €	1 954,00 €	9,68	2 086,64 €	4 040,64 €
CGC	3 091,67 €	1 954,00 €	5,44	1 173,64 €	3 127,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 965,31 €</b>	<b>9 770,00 €</b>	<b>90,61</b>	<b>19 532,30 €</b>	<b>29 302,30 €</b>

**II -** Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux Syndicats UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes), FSU (Fédération Syndicale Unitaire) et Confédération Nationale des Chauffeurs Routiers et Salariés de France (CNCRSF) et à l'Union Locale du groupe des 10 Syndicats solidaires :

- un forfait de 1 079,57 € par syndicat

- une part proportionnelle à l'UNSA et à la FSU qui tient compte du résultat des élections professionnelles de décembre 1999 (Comité Technique Paritaire)

Organismes	Subvention 2001	Part fixe 2001	Part proport. 2001	Part fixe 2002	Part proport. 2002	Total 2002
CNCRSF	1 067,14 €	1 067,14 €		1 079,57 €	0,00 €	1 079,57 €
UNSA	1 359,85 €	1 067,14 €	292,70 €	1 079,57 €	296,10 €	1 375,67 €
FSU	1 689,14 €	1 067,14 €	621,99 €	1 079,57 €	629,22 €	1 708,79 €
Groupe des 10	1 067,14 €	1 067,14 €		1 079,57 €	0,00 €	1 079,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 183,27 €</b>	<b>4 268,56 €</b>	<b>914,69 €</b>	<b>4 318,28 €</b>	<b>925,32 €</b>	<b>5 243,60 €</b>

### III - Organismes d'études et de formation

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes aux organismes d'études et de formation :

Organismes	Sommes accordées en 2001	Sommes proposées pour 2002 en €
CIDERES	3 858,48 €	3 903,37 €
CREDES	3 858,48 €	3 903,37 €
BREF-FO	3 858,48 €	3 903,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 575,44 €</b>	<b>11 710,11 €</b>

Fin 2002, des élections prud'homales auront lieu. A partir de ces résultats, des réflexions seront engagées pour définir des critères d'attribution pour 2003.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«**M. LE MAIRE** : Ce sont des propositions dans l'attente des élections prud'homales qui auront lieu prochainement.

**M. Marcel POCHARD** : Je vais faire les mêmes remarques que l'année dernière, qui n'ont malheureusement pas été suivies d'effets parce que je trouve que cette répartition est inéquitable, je réinsiste là-dessus comme l'an dernier. Il y a une chose qui est simple, c'est le versement aux unions locales de syndicats CGT, CGT-FO, CFDT, CFTC, CGC, ça ce sont les grandes confédérations reconnues depuis 30 ans. Cela dit, comme je l'avais dit l'autre fois, je trouve qu'il faudrait ajouter à ces cinq l'UNSA qui est une véritable confédération et je trouve que l'UNSA est particulièrement mal traitée puisqu'elle est en dessous de la FSU qui n'est pas vraiment une confédération.

Deuxièmement, il y a le Groupe des 10, sur lequel on avait eu un échange l'année dernière et des documents m'ont été donnés. Mais ce Groupe des 10 n'est malheureusement pas encore une union locale de syndicat parce que ses statuts ne montrent pas des statuts d'une union, c'est-à-dire dans laquelle il y a des positions communes définies de façon démocratique. Le Groupe des 10 continue à être un conglomerat d'organisations syndicales qui anime remarquablement la vie syndicale mais qui pour un temps n'a pas encore réussi à se constituer nulle part en véritable union locale, donc je ne comprends pas pourquoi on le subventionne.

Et troisième observation, il y a ceux qui reçoivent deux fois, ce sont les organismes d'études et de formation : CIDERES, CREDES, BREF-FO, ce sont des gens qui touchent déjà en tant qu'organisation syndicale. Il faut bien savoir que ce pavillon des organismes d'études et de formation est un faux pavillon, c'est les mêmes qui se présentent deux fois au même guichet. C'est quelque chose qui en principe ne se fait pas. On ne doit pas accepter une chose comme ça et en tout cas pour ma part je demanderai au moins que l'on vote séparément, les unions locales, les quatre organisations et les organismes d'études. J'avais déjà fait ces remarques l'année dernière, je m'aperçois que ce que l'on dit ne sert à rien. On a beau faire des observations qui me paraissent fondées, justes, etc. mais à quoi ça sert. Je finis par me dire que c'est inéquitable cette façon de faire, totalement inéquitable.

**Mme Nicole WEINMAN :** Je voulais m'excuser à l'avance de ne pas être présente à la prochaine réunion économie du 25. J'ai appelé les services, m'étonnant quand même de n'avoir pas été invitée à participer à une commission économie depuis le mois de juin. J'ai eu quelqu'un de très gentil au secrétariat qui m'a donné l'ordre du jour de la prochaine réunion. Je vous le livre : activités de quartier économique, plan d'affaires ITEM, SONAXIS, IDEA GRAPHICS, Atelier 21, Corinne GROSPERRIN, associations d'insertion, équipe emploi insertion, transfert à l'Agglomération du PLIE et de la pépinière, et syndicats. Comment peut-on nous faire voter ce soir des points qui ne sont pas passés en commission ? Vraiment je trouve ça ahurissant. Quelquefois on entérine des choses qui sont faites mais là vraiment je trouve qu'on fait particulièrement fort. Et croyez-moi, d'abord ça me désole de voir qu'on traite aussi mal l'économie à Besançon, ça me désole à double titre parce que derrière il y a cinq plans d'entreprises pour les pépinières. Cette pépinière, on lui a fait faire un audit il y a trois ans, par rapport à elle on a eu des exigences et aujourd'hui on est en train de leur refuser les moyens de faire correctement les missions qu'on leur confie et je trouve ça proprement scandaleux.

En plus ces pépinières, nous nous sommes engagés, c'est le point suivant mais enfin je pense qu'à partir du moment où je vous demande de retirer les deux points étant donné qu'ils ne sont pas passés en commission, je ne veux pas en parler maintenant. Mais au départ, on s'était engagé, nous, Ville, sur un accompagnement au plan d'affaires des pépinières à hauteur...

**M. LE MAIRE :** Mais on le fait !

**Mme Nicole WEINMAN :** Oui, je sais... à hauteur de 50 000 F, or à l'heure actuelle nous ne versons plus que 26 000 F au prétexte que la pépinière a trouvé d'autres moyens de financement. Là c'est pareil, je trouve quand même assez ridicule ce qu'on donne. Attendez, je vais bientôt avoir fini ! Donc je ne sais pas si on a passé avec cette pépinière un contrat où on était lié à hauteur de 50 000 F par plan d'affaires mais je ne vois pas pourquoi, de façon péremptoire, on décide de diminuer notre participation alors que des gens se débrouillent pour essayer de faire leur maximum et trouver d'autres financements. Il y a un budget d'équilibre à la pépinière qui est difficile à atteindre parce que nous avons dû après le sinistre la rééquiper avec du matériel cher qui a un coût de fonctionnement qui n'était absolument pas prévu au départ et intégré dans le coût global imposé à la pépinière. Je vous demande donc d'abord de revoir les conditions d'accompagnement de dossiers, ensuite de différer ces dossiers au prochain Conseil et de faire en sorte quand même qu'on ait une ouverture de crédit pour la pépinière d'entreprise et ses plans de financement.

**M. LE MAIRE :** M. FUSTER vous répondra mais je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne soutient pas la pépinière que nous avons nous-mêmes créée quand même. Il n'y a pas ici dans cette assemblée des gens qui soutiennent l'économie, vous, et ceux qui ont un mépris de l'économie, nous. D'ailleurs les industriels de cette ville le savent très bien, ils savent très bien qu'ils peuvent toujours nous trouver à leurs côtés et d'ailleurs ils ne s'en privent pas et tant mieux. Je reçois beaucoup d'industriels avec Vincent FUSTER tant à la Ville qu'à l'Agglomération parce que je redis solennellement ici, l'économie c'est capital pour le développement de Besançon et nous avons besoin d'industriels entreprenants, d'industriels de qualité qui font la richesse de notre région. Alors qu'on ne vienne pas nous dire qu'on méprise l'économie. Je vais encore aller visiter une entreprise, COBRA, sur l'agglomération parce qu'effectivement c'est capital pour nous. Que vous soyez très intéressée par les problèmes économiques, je vous en donne acte mais donnez-nous acte aussi que c'est une de nos priorités et que tout ce que nous pouvons faire tant à la Ville qu'à l'Agglomération, nous le faisons car nous avons besoin des industries et des industriels, car nous, nous ne savons pas créer les emplois, c'est le domaine des industriels. Nous on doit créer les conditions pour qu'ils viennent ici, qu'ils se développent et qu'ils y restent. Mais Vincent FUSTER vous répondra dans le détail.

**M. Christophe LIME :** Deux remarques par rapport à ce qu'a dit M. POCHARD. Les évolutions vont être intéressantes puisqu'à partir du mois de décembre le Groupe des 10 et l'UNSA vont présenter des listes aux élections prud'homales. Cela permettra au moins de réintégrer un certain nombre d'appréciations par rapport au résultat, donc on connaîtra véritablement le poids que font ces organisations syndicales.

Sur les organismes de formation, je crois que je vous l'avais déjà dit l'année dernière mais il me semble que vous ne nous écoutez pas beaucoup, il faut savoir que les centres de formation sont ceux qui sont reconnus par les pouvoirs publics. Vous demandez pourquoi on les subventionne, c'est la législation ; n'importe quelle organisation syndicale peut monter un certain nombre de centres de formation et les faire habilitier par les ministères, charge à ceux qui ne l'ont encore pas fait de le faire. On ne va pas prendre un certain nombre de dispositifs. Et plus globalement je demanderais pour que l'année prochaine on n'attende pas la fin de l'année pour pouvoir attribuer ce type de subventions. Je crois que c'est à peu près les seules pour lesquelles on attend le mois de novembre et j'aurais aimé, au minimum, qu'on les augmente au moins de 1,5 %, ce qui est à peu près la règle générale pour les associations.

**M. Vincent FUSTER :** Christophe LIME a répondu pour une part à M. POCHARD mais il est vrai que c'est un dossier difficile. Vous avez pu remarquer qu'il y avait des unions locales qui étaient subventionnées par rapport aux prud'homales, d'autres par rapport aux élections professionnelles, d'autres par rapport à la formation, donc on a un petit peu de mal, si vous voulez, à saisir dans ce domaine tout ce qui touche à ces syndicats. C'est vrai que l'année prochaine il faut qu'on trouve des critères qui soient les plus équitables possible. On n'arrivera jamais à quelque chose de parfait mais on va essayer de s'y atteler l'année prochaine en fonction des résultats des nouvelles élections de cette année et en fonction des remarques que vous nous faites et que d'autres d'ailleurs nous font, parce qu'encore une fois dans ce domaine on n'a pas l'unanimité. Ce que vous nous dites, vous, d'autres disent le contraire. Après, il va falloir qu'on essaie de trouver un juste milieu. Mais, Mme WEINMAN l'a rappelé, c'est inscrit à l'ordre du jour de la commission économique du 25 novembre, on aura certainement d'autres lieux de débat sur ces syndicats parce que je vous répète que c'est très compliqué et on essaiera de répondre au mieux mais tout le monde n'y retrouvera pas son compte, forcément.

Pour répondre à Mme WEINMAN, c'est vrai qu'on n'a pas fait de commission économique depuis un certain temps. C'est vrai également que ces dossiers-là sont assez urgents à passer et on vous a écrit pour vous demander votre accord. Ce n'est pas un procédé très habituel mais on avait des demandes qui nous venaient de la boutique de gestion et auxquelles on souhaitait répondre rapidement. C'est vrai aussi Madame WEINMAN que c'est assez mécanique ces plans d'affaires donc je vous réponds sur le principe, après je vous répondrai sur la deuxième question. Si vous souhaitez qu'on reporte, on veut bien reporter mais c'est plutôt pénaliser la boutique de gestion qu'autre chose.

Sur le fond plus exactement, on ne peut pas dire que la Ville a assuré à la boutique de gestion un subventionnement de 502 000 F, ça n'est pas vrai. C'est le subventionnement des collectivités territoriales, c'est marqué noir sur blanc dans la délégation de service public. Ce n'est pas la Ville qui s'est engagée, ce sont les collectivités territoriales. Je l'ai relu parce que dans d'autres occasions, on m'a posé la question. Ce n'est pas la contribution de la Ville, c'est la contribution de l'ensemble des collectivités territoriales et quand vous dites que la boutique de gestion s'est battue pour avoir un partenariat également avec d'autres collectivités, en particulier avec la Région et le Département, je peux vous dire qu'on s'est battu à ses côtés. Mais c'est surtout Département et Région qui amènent, la Région amène 240 000 F et le Département 150 000 F, ce qui fait qu'on est bien au-delà des 502 000 F, plus l'Europe vous avez raison. On est à 800 000 F de participation des collectivités ou des institutions pour 500 000 F de prévus. Donc on ne peut pas admettre que la boutique de gestion dise que la Ville les pénalise parce que je vous rappelle que la Région donne 240 000 F. Je vous rappelle que dans la délégation de service public, c'est 502 000 F de participation des collectivités territoriales, vous pourrez le vérifier c'est marqué noir sur blanc.

**M. LE MAIRE :** Je crois que ce qui est important c'est que là aussi, au-delà des petites chicaneries, je ne dis pas cela spécialement pour vous Madame WEINMAN, sur ces dossiers-là il y a un travail en commun avec la Région et le Département et quand l'aide des collectivités était prévue à hauteur de 500 000 F et qu'elle est de 800 000 F, moi je m'en réjouis.

**M. Vincent FUSTER :** Simplement pour terminer en un mot, concernant l'économie, je vous rappelle que la Ville de Besançon, le Maire l'a rappelé mais je vous le redis, défend l'économie mais aujourd'hui la compétence est à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ce qui vous explique le silence dans ce domaine de la Ville puisqu'aujourd'hui nous n'avons plus de compétence économie concernant la Ville de Besançon. Elle est complètement transférée à l'Agglomération même au niveau des services vous le savez très bien puisque l'ensemble de nos services a été transféré à l'Agglomération depuis le 1er septembre.

**Mme Nicole WEINMAN :** Je défends ceci parce que vous savez pertinemment que j'avais participé à l'audit sur les pépinières. C'est un dossier qui m'a toujours tenu à cœur mais globalement quand on voit que la pépinière, c'est à peu près une trentaine d'entreprises par an, c'est au moins chaque fois 70 personnes avec un turn over à peu près de la moitié par an aussi donc sur deux ans, ça fait quand même 140 personnes formées tous les deux ans sur la pépinière qui travaillent. On sait tous ici combien coûte malheureusement un chômeur par an. C'est estimé à peu près à 120 000 F, vous le savez très bien, or qu'est-ce que 500 000 F de subvention Ville par rapport à tout ce qu'on gagne en création d'emplois ? C'est un retour à l'emploi, au premier emploi pour 30 % je crois de l'ensemble des gens qui travaillent sur la pépinière.

**M. LE MAIRE :** Mais on est d'accord !

**Mme Nicole WEINMAN :** Donc ce n'est quand même pas anormal qu'on soit préoccupé...

**M. LE MAIRE :** Mais c'est nous-mêmes qui l'avons créée cette pépinière, on ne peut être que d'accord avec vous Madame WEINMAN.

**Mme Nicole WEINMAN :** Non, mais je suis en train de vous dire que je trouve que 500 000 F d'accompagnement, on posera la question à l'Agglomération, ce n'est quand même pas beaucoup.

**M. LE MAIRE :** Madame WEINMAN, il était prévu 500 000 F. Parce que nous avons travaillé ensemble au niveau du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Europe, il y a 800 000 F, que demande le peuple ? En plus vous le dites vous-même que la pépinière ne demande rien, alors moi je ne comprends plus.

**Mme Nicole WEINMAN** : Mais on rapporte finalement à cette enveloppe de 800 000 F...

**M. LE MAIRE** : Vous savez, on n'a pas de cagnotte, nous. Ce qu'on ne met pas là, on va l'utiliser ailleurs.

**Mme Nicole WEINMAN** : 800 000 F ça fait l'équivalent de 8 chômeurs.

**M. LE MAIRE** : Mais il ne faut pas comparer à cela, ce n'est pas ça le problème.

**Mme Nicole WEINMAN** : Mais si ! On peut comparer comme ça aussi.

**M. LE MAIRE** : Cet argent on va l'utiliser pour d'autres choses.

**M. Vincent FUSTER** : Madame WEINMAN vous savez très bien que la Ville participe bien au-delà des 500 000 F par d'autres choses. La pépinière de Palente coûte plus de 500 000 F à la Ville de Besançon. Je sais que vous connaissez très bien ce dossier, donc vous le savez très bien.

**M. LE MAIRE** : Monsieur POCHARD, je vais faire voter séparément, c'est une bonne solution. Quand vos solutions sont bonnes, je les prends en compte».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte :

- à l'unanimité les points I et II, 3 Conseillers ne participant pas au vote
- à l'unanimité moins 12 abstentions le point III de ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.*